

BILAN DE NOS ACTIVITES DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE

Bilan de la commission « Sécurité - Environnement ».

Cette commission dirigée par M. Dominique JUS-MARTIN, avec l'appui de Mlle. Sylvie MAUPOU et M. Michel LEGOURD (conseiller municipal) tient un rôle essentiel au sein de l'Amicale. De ses travaux, dépend en grande partie la vie harmonieuse et paisible que nous connaissons dans ce quartier.

A) Nos souhaits concernant travaux et aménagements qui relèvent de la compétence des Services Techniques Municipaux.

1) Mise en place de panneaux incitant les automobilistes à la prudence ou mise en « zone 30 ».

Réponse des Services Municipaux : *La mise en place de panneaux incitant les automobilistes à la prudence est un système qui, hélas, n'est pas efficace. Les services municipaux préfèrent un système qui oblige physiquement les véhicules à ralentir sans pour autant causer une gêne aux riverains des rues concernées. Sont ainsi exclus tous projets de feux tricolores, de stop, de gendarmes couchés ou dos d'âne. Le système retenu est la mise en « zone 30 » du quartier.*

Les premiers travaux devraient commencer avant la fin de l'année. Ils se traduiront par le rétrécissement de la rue de la Taille aux Moines avec 2 mini giratoires au débouché des rues Dillard et Judes.

La municipalité qui a longuement étudié ce projet nous en a fait part et nous l'avons approuvé le 7 juillet dernier. Notre quartier servira de test. Si le système se montre efficace, d'autres « zone 30 » pourraient être aménagées dans l'avenir. A nous de montrer l'exemple !

2) Réfection de la chaussée et mise en place de trottoirs sur le chemin de St-Georges. Cette route nous semble dangereuse, d'une part par son mauvais état, et d'autre part par la vitesse excessive des véhicules qui y circulent.

Réponse des S.M : *La réfection de cette route n'est pas à l'ordre du jour actuellement pour des raisons budgétaires. De plus, l'élargissement ou le profilage de cette voie serait à l'origine d'une plus grande vitesse des véhicules, ce qui est à l'opposé du but recherché. La municipalité entend cependant établir dans l'avenir un programme de réfection de l'ensemble de la voirie sur les Grouëts.*

3) Fermeture de la voie béton devant le collectif de 24 logements rue de la Taille aux Moines. De nombreux véhicules empruntent cette rue quotidiennement sans se soucier parfois de la proximité immédiate des sorties d'immeuble, ce qui représente un réel danger.

Réponse des S.M : *Les travaux de fermeture de cette voie côté rue de la Taille aux Moines seront effectués dans le prolongement de la mise en « zone 30 ».*

L'accès à l'immeuble collectif et au parking contigu se fera uniquement par la rue du Cdt Judes.

4) Enrobage des trottoirs des nouvelles rues du quartier.

Réponse : A ce jour, tous les trottoirs des nouvelles rues du quartier ont reçu un enrobage superficiel provisoire. Les travaux se sont terminés début juillet. Seules les rues de la Z.A.C. du Plessis restent à faire.

5) Mise en place d'un plan de quartier pour les Z.A.C. St-Georges et Plessis. De nombreuses personnes ne connaissant pas encore ce nouveau quartier ont parfois des difficultés pour s'orienter.

Réponse des S M : *L'installation d'un plan de quartier pourrait être effectué dans les prochains mois après accord de la société Decaux, gestionnaire du mobilier urbain, et notamment les abris « bus ».*

6) Mise en place d'un panneau d'affichage réservé aux informations municipales ou locales.

Réponse des S M : *Ceci n'est pas envisageable, d'une part parce que peu de gens le consulteraient, et d'autre part la municipalité diffuse ses informations par le biais de brochures périodiques.*

7) Entretien régulier du mail boisé, aménagement d'un chemin piétonnier et mise en place de bancs.

Réponse des S M : *Accord est pris pour un entretien régulier du mail boisé, 1 ou 2 fois par an. Quant à son aménagement, celui-ci ne pourra être envisagé qu'une fois terminé l'ensemble de la zone pavillonnaire.*

8) Installation d'une clôture autour de l'aire de jeux.

Réponse des S M : *Lorsque l'aire de jeux pour les 2-6 ans a été installée en septembre 1997, il était prévu une haie paysagère de chaque côté de la rue Juteau. Cela n'a pas été fait pour des raisons budgétaires.*

Nous n'en savons pas plus à ce jour, mais nous n'oublierons pas de le rappeler au service « espaces verts ».

9) Déplacement de l'arrêt de bus rue Jacques Juteau. La faible largeur de la rue ne semble pas compatible avec le passage d'un bus. De plus les nombreux véhicules garés sur le trottoir gênent les bus dans leurs manoeuvres.

Réponse des S M : *Cet arrêt est provisoire. Le schéma du circuit des bus sera revu lorsque l'ensemble du quartier sera aménagé. Dans l'immédiat, la municipalité propose avec l'accord du « TUB » d'effectuer un marquage au sol de type « zébra » afin que le bus ne soit pas gêné par les véhicules en stationnement.*